

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÈRE GRANULÉS SUR CONDUIT DE FUMÉE - CHAUFFAGE

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

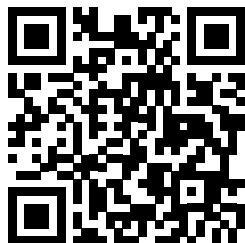
À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



CHECK'RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web
<https://www.proren.fr/documents/checkreno>

PROFEEL

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

- | | |
|--|---|
| 1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? RGE | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2. L'hydro-accumulation est correctement dimensionnée suivant la chaudière installée quand elle est préconisée par le fabricant ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3. Dimensionnement du silo de stockage selon autonomie de l'utilisateur souhaitée et capacité du stockage disponible ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4. L'accessibilité aux camions de livraison pour le remplissage du silo est prise en compte ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 5. Le convoiage de combustible du silo de stockage vers la chaudière doit être le plus court possible et ne pas comporter de variations brusques ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 6. Si réutilisation du conduit de fumée existant le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 7. Si conduit de fumée en boisseaux non tubé : les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 8. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 9. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 10. Si chaudière couplée avec un autre appareil sur un même conduit de fumée : les 2 appareils sont installés dans le même local ou dans deux locaux communiquant par un passage libre d'eau moins 40 cm ² ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 11. Si chaudière couplée avec un appareil gaz ou fioul sur un même conduit de fumée : présence d'un dispositif interdisant le fonctionnement simultané des deux appareils ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 12. Présence d'une amenée d'air neuf sur l'extérieur ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 13. Section de l'amenée d'air neuf conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 14. Présence d'une évacuation d'air vicié placée en partie haute et débouchant sur l'extérieur (si local dépourvu d'ouvrant) ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 15. Conception du conduit de raccordement conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 16. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 17. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 18. Aux vues des caractéristiques techniques de l'appareil et du dimensionnement de l'installation de fumisterie, l'installation d'un modérateur de tirage est-elle souhaitée ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 19. Si mise en oeuvre des réseaux de chauffage : dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? RGE | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

... suite page suivante

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- 20.** Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
- 21.** Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? **RGE**
- 22.** Dégagements autour de la chaudière ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants) ? **RGE**
- 23.** Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage,etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation de la chaudière

- 24.** Environnement du silo de stockage conforme ? **RGE**
- 25.** Si le silo est réalisé sur mesure, la mise en oeuvre est conforme ? **RGE**
- 26.** Il n'y a aucun dispositif électrique dans le silo (lampe, prise, commutateur ou boîte de distribution) ? **RGE**
- 27.** Si le silo est installé à l'extérieur: il convient de le protéger contre les intempéries (vent , pluies, rayons UV, ...) ? **RGE**
- 28.** Si le silo est enterré : le silo doit être étanche et présenter une imperméabilité totale à l'humidité et à toute pénétration d'eau ? **RGE**
- 29.** Mise en œuvre conforme des embouts de soufflage et d'aspiration ? **RGE**
- 30.** La prise d'air doit être dégagée,être placée face aux vents dominants, protégée par une grille facilement démontable, son maillage doit être supérieur à 3 mm ?
- 31.** La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
- 32.** La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
- 33.** Le conduit de raccordement ne comporte pas de dispositif d'obturation sauf si la notice de l'appareil l'autorise (clé de tirage, etc.) ?
- 34.** Si chaudière raccordée par l'arrière : présence d'un Té + tampon au niveau du conduit de raccordement ? **RGE**
- 35.** Si chaudière raccordée par le haut : présence d'un Té+ tampon sauf dans le cas où la récupération des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boite à suies ? **RGE**
- 36.** Dans le cas où le dimensionnement admet un fonctionnement en condition humide : Mettre en place un dispositif de récupération de condensats avec évacuation ?
- 37.** Si l'alimentation en combustible est réalisée à l'aide d'une vis sans fin : La vis sans fin est démontable et accessible (exemple par une trappe) ?
- 38.** Une coupure coupe-feu, réalisée par un clapet, une écluse rotative ou un système à coulisse ou guillotine est disposée sur le système d'introduction du combustible dans la chaudière ? **RGE**

... suite page suivante

Conforme Non conforme/
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité
dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ○

- 39.** Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?
- 40.** Tension d'alimentation conforme à la plaque signalétique de l'appareil ?
- 41.** Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?
- 42.** Présence d'une liaison équivalente ?
- 43.** Pour protéger la chaudière de toute surchauffe, une vanne thermostatique calibrée en moyenne à 95°C alimente l'échangeur de décharge thermique, situé en partie haute de la chaudière ? **RGE**
- 44.** Présence d'une vanne à 3 voies anti-retour froid en amont du circulateur ? **RGE**
- 45.** Présence d'une soupape de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et la soupape de sécurité ? **RGE**
- 46.** Raccordement de la vidange de la soupape de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?
- 47.** Existence de la loi d'eau ?
- 48.** Pose correcte des sondes de régulation (ambiance, extérieure, de retour et/ou de départ). La sonde extérieure est placée à l'abri de l'ensoleillement, sur une paroi Nord ou à défaut sur une paroi Nord-Ouest.? **RGE**

Mise en oeuvre de la fumisterie

- 49.** Le conduit de raccordement est rigide, démontable et ne comporte pas de jeu ?
- 50.** L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**
- 51.** La somme totale des angles des coudures présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ? **RGE**
- 52.** Absence d'étranglement ?
- 53.** La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ? **RGE**
- 54.** La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 m ? **RGE**
- 55.** En présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans le même pièce que l'appareil et est en bon état ? **RGE**
- 56.** Dans le cas d'une variation de section avec le conduit de fumée, celle-ci se fait au niveau du départ du conduit de fumée et de manière progressive (jonction avec angle maximal de 45°) ?
- 57.** Le conduit de fumée est accessible et ramonable sans déplacer l'appareil ? **RGE**
- 58.** Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ? **RGE**
- 59.** L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**
- 60.** La ou les traversées de plancher sont réalisées de manière conforme ? **RGE**
- 61.** Si passage d'un conduit métallique en volume habitable : il est coffré (en matériau incombustible si la distance de sécurité n'est pas assurée, ou non inflammable sinon) afin d'éviter tout déboitement accidentel et ventilé ? **RGE**
- 62.** Si conduit de fumée avec départ au plafond : le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil ? **RGE**
- 63.** En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n' excède pas :
 - 50 °C dans les parties habitables ou occupées
 - 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées. **RGE**
- 64.** L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

- 65.** La mise en oeuvre du tubage est conforme ?
- 66.** Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire (5 cm² en haut et 20 cm² en bas) ? **RGE**
- 67.** En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.), la mise en œuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

... suite page suivante

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

- 68.** Isolant sur canalisations, y compris les raccords afin d'éviter les risques de brûlures ? **RGE**

69. L'installation est protégée par un vase d'expansion (fermé ou ouvert) ? **RGE**

70. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ? **RGE**

71. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ?

72. Mise en œuvre du ballon d'hydroaccumulation conforme si préconisé par le fabricant ? **RGE**

73. Présence de thermomètres de contrôle de charge sur le ballon ? **RGE**

74. Présence d'un isolant autour du ballon et installé de manière correcte ? **RGE**

75. Le ballon hydroaccumulation est placé en dérivation et le raccordement des canalisations au ballon est correctement réalisé en rapport avec les piquages disponibles ? **RGE**

76. Présence d'un ensemble robinets et manomètres ?

77. Présence d'une vanne à 3 voies au niveau du départ chauffage ?

78. Présence d'un système limitant la température sur le réseau de distribution en aval du ballon hydroaccumulation (ex. robinet thermostatique) ? **RGE**

79. Dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ?

80. Si plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ? **RGE**

... suite page suivante

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

- ✓ ✗ ○
81. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?
82. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) **RGE** ?
83. Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ? **RGE**
84. Après la mise en route de l'appareil et la montée en température : vérifier le tirage du conduit, notamment l'absence de refoulement ? **RGE**
85. Les joints d'étanchéité de fumée sont en bon état ? **RGE**
86. Le foyer est propre (encrassement léger) et ne présente pas de traces de condensation à l'intérieur de la chaudière (hors foyer inversé) ?
87. Calibrage du système d'alimentation en combustible et Réglages au niveau de l'amenée du combustible dans le pôt brûleur ?
88. Réglages au niveau de l'extracteur de fumées effectués ?
89. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? **RGE**
90. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenter un risque ? **RGE**
91. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 50 ppm pour ne pas représenter un Danger Grave et Imminent ? **RGE**
92. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?
93. Si plancher chauffant : température de départ < 50°C et Température de surface plancher < 28°C ?
94. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? **RGE**
95. Vérifications du bon fonctionnement du modérateur de tirage et réglages si nécessaire ?
96. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?
97. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

... suite page suivante

ETAPE 5  **RÉCEPTION****98.** La documentation technique du système installé est remise en langue française ? **99.** Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ? **100.** Remise d'un rapport de mise en service ? **101.** Les consignes d'usage doivent être communiquées au client ?

- une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée

- la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée

> granulés avec certification «bois haute performance» NF ou DIN+ ou EN+

> compact

> qui ne s'effrite pas

> qui ne possède pas d'excès de poussières dans la tremie ou les sacs

- la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée)

- un éventuel changement de son système de ventilation peut entraîner une modification de l'installation.

102. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ? **103.** Les consignes d'entretien et de maintenance sont communiquées au client ? **N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr**